





## FORMULAIRE DE VOTE

## Formulaire de vote pour l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2023

Ce formulaire de vote dûment complété, daté et signé doit être reçu par Intervest Offices & Warehouses SA (« la Société ») **au plus tard le jeudi 20 avril** 2023 et peut être remis de la manière suivante.

- 1. Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES SA, Uitbreidingstraat 66, 2600 Berchem, à l'attention de Kevin De Greef.
- 2. Par e-mail: AlgemeneVergadering@intervest.eu

Les actionnaires sont priés de transmettre ce formulaire de vote signé à la Société par e-mail (<u>Algeme-neVergadering@intervest.eu</u>).

Le (la) soussigné(e),

Entité légale	
Dénomination sociale et forme juridique :	
Siège :	
Numéro d'entreprise :	
Valablement représenté par (nom et fonction) :	
Personne physique	
Nom et prénom :	
Résidence :	
Déclare à la Date d'Enregistreme	
aı	ctions <u>dématérialisées</u>
<u>action</u> :	s ordinaires <u>nominatives</u>



de la société anonyme « **Intervest Offices & Warehouses** », dont le siège social est établi à 2600 Berchem - Anvers, Uitbreidingstraat 66 et dont le numéro d'entreprise est 0458.623.918 (RPR Anvers, division d'Anvers), et

exerce son droit de vote sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du **mercredi 26 avril 2023 à 15 heures** au siège de la société à 2600 Berchem (Anvers), Uitbreidingstraat 66 dans le sens suivant (cfr. ordre du jour ci-joint et publié au Moniteur belge, dans De Standaard et sur le site web de la société (<u>www.intervest.eu</u>) :

Point de l'ordre du jour	Instructions sur l'exercice des droits de vote		
	Pour	Contre	Abstinence
1. Lecture des rapports annuels du conseil de surveillance concernant les comptes annuels statutaires et consolidés de la Société au 31 décembre 2022.	Ne requiert pas de vote		
<b>2.</b> Lecture des rapports du commissairerelatifs aux comptes annuels mentionnés au point 1.	Ne requiert pas de vote		
<b>3.</b> Lecture des comptes annuels consolidés de la Société au 31 décembre 2022.	Ne requiert pas de vote		
<b>4.</b> Approbation des comptes annuels statutaires de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que de l'affectation du résultat.			
<b>5.</b> Approbation du rapport de rémunération, qui constitue une partie spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise incluse dans le rapport annuel du conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.			
6. Décharge aux membres du conseil de surveillance de la Société.			
7. Décharge au commissaire aux comptes de la Société.			
<b>8.</b> Approbation du rapport annuel et du rapport du commissaire de la société Greenhouse Singel SA et approbation des comptes annuels de la société Greenhouse Singel SA pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 30 novembre 2022 et octroi de la décharge aux administrateurs et au commissaire de la société Greenhouse Singel SA.			
<b>9.</b> Ratification de la cooptation de Dirk Vanderschrick et de sa reconduction en tant que membre du conseil de surveillance(*).			
10. Nomination de Patricia Laureys en tant que membre indépendant du conseil de surveillance (*).			



11. Adaptation de la rémunération des membres du conseil de surveillance		
<b>12.</b> Clauses de changement de contrôle dans les accords de financement (article 7:151 CSA).		

(\*) Sous réserve de l'approbation de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), pour les points de l'ordre du jour pour lesquels cette approbation est requise et n'a pas été obtenue à ce jour.

## Déclaration de l'actionnaire

Le (la) soussigné(e) déclare par la présente que, conformément à l'article 7:139 CSA, il (elle) n'a aucune question à poser aux membres du conseil de surveillance ou au commissaire aux comptes en rapport avec une proposition de l'ordre du jour susmentionné ou avec leur rapport.

Fait à
Le

Signature